

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 07 juillet 2020**

Séance ordinaire du **07 juillet 2020** – 20 h 30 – Salle Polyvalente (en raison de la crise sanitaire)

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2020  
Convocation affichée le : 2 juillet 2020  
Membres en fonction : 15  
Membres présents : 15  
Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absents excusés : /

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2020 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Reconstruction des dépendances du presbytère
  - Avancement des travaux
  - Avenant n°1 au lot 2 - charpente
  - Subvention - Contrat Départemental de Développement Territorial
3. Projet d'extension du cimetière communal
4. Déploiement du gaz en réseau
  - Mise en souterrain des réseaux de télécommunication Orange
5. Renforcement des canalisations d'eau potable rue de la Liberté
6. Installation d'un équipement de vidéoprotection à la salle polyvalente
7. Recensement de la population 2021
8. Personnel communal
  - Création d'un emploi d'adjoint administratif
  - RIFSEEP - Modification de la délibération du 06 février 2018 relatif à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
  - Prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire
9. Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile pour l'exploitation d'une déchetterie à Krautergersheim
10. Divers et communication

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 30 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 a été transmis aux conseillers le 6 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 30 juin 2020 et les membres présents signent le registre.

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne **M. DEMARE Alain** comme secrétaire de séance.

## **2. Reconstruction des dépendances du presbytère**

### **2A - Avancement des travaux**

M. ROSFELDER rend compte de l'avancement des travaux.

Le chantier s'était arrêté aux travaux de maçonnerie, pendant le confinement lié au Covid-19. Depuis que l'activité a repris, la charpente de la dépendance a été réalisée ainsi que le préau. Il reste les travaux de couverture à réaliser, les poutres à vernir et à procéder à la mise en peinture ; même teinte que la mairie et l'école maternelle.

A l'extérieur, sont encore prévus, le terrassement de la cour et l'aménagement de l'éclairage public.

M. ROSFELDER propose d'utiliser les pavés stockés à l'atelier communal, comme alternative au bitume. Cette solution sera étudiée avant de réaliser les travaux de terrassement.

### **2B - Avenant 1 - lot 2 « charpente » :**

L'ancienne municipalité avait validé la réalisation de travaux supplémentaires sur les dépendances du presbytère.

Il s'agit d'un rajout d'une pièce de bois pour la réalisation d'un colombage sur le mur de soutènement de la charpente, à l'arrière du bâtiment.

Coût des travaux qui ont été réalisés par la Sté CHARPENTES SCHULER titulaire du LOT 2 « charpente » : 650,00 € HT (780,00 € TTC). Un avenant est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à intervenir avec la Sté CHARPENTES SCHULER pour le lot 2 du marché de reconstruction des dépendances du presbytère d'Innenheim pour un montant de 650,00 € HT soit 780,00 € TTC et portant le marché à un montant de 14 027,25 € HT soit 16 832,70 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer cet avenant.

### **2C- Subvention - Contrat Départemental de Développement Territorial**

M. le Maire rappelle que le but de la rénovation des dépendances du presbytère est de servir de local de stockage de matériel éducatif et associatif. A ce titre la commune bénéficie d'une subvention de 28 362,- € attribuée par le Conseil Départemental, au titre du Fonds de solidarité communale.

## **3. Projet d'extension du cimetière communal**

Par délibération en date du 03 décembre 2019, le Conseil Municipal avait acté le projet d'extension du cimetière communal après avoir constitué dans cette perspective, une réserve foncière.

M. le Maire rappelle l'urgence de ces travaux ; l'espace nécessaire à l'inhumation des défunts étant presque entièrement occupé.

En vue de poursuivre ce projet, une étude de sol a été mandatée. Il en ressort que la nappe phréatique, soumise à fluctuation saisonnière, est peu profonde. En période de hautes eaux, le niveau se trouve à 50 cm du niveau du sol.

Par ailleurs, le site destiné à l'agrandissement du cimetière est légèrement penté. Il est par conséquent nécessaire de remblayer cette parcelle en la rehaussant de 2 m jusqu'à atteindre le même niveau que le cimetière actuel. Le rapport d'étude préconise un décapage de la terre végétale avant l'apport de nouveau matériau.

La Commune d'Innenheim pourra récupérer de la terre lors des travaux du GCO. C'est une opportunité à saisir cependant, se pose le problème du lieu de dépôt de cette terre. Il faut trouver un terrain communal car les parcelles prévues pour l'extension du cimetière ne sont pas utilisables en raison des travaux préparatoires envisagés.

Pour soutenir cet apport de terre, l'édification d'un mur en L en béton armé est indispensable tout autour de l'emprise de la future extension.

Le coût estimatif des travaux d'agrandissement du cimetière se monte à 274 900,- € HT soit 329 880,- € TTC.

M. le Maire propose d'aménager dans un premier temps, uniquement la moitié de la surface ce qui réduirait les coûts. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe. Cette proposition sera soumise au Maître d'Œuvre, M. NEUBRAND de A<sup>2</sup>VP.

Le projet d'extension du cimetière communal bénéficie d'une subvention au titre de la DETR 2020 de 77 100,- €.

Enfin, M. le Maire rappelle qu'en raison des problèmes de place dans le cimetière actuel ; la réservation de tombes n'est pas possible. Par ailleurs les concessions sont délivrées pour 15 ans.

#### **4. Déploiement du gaz en réseau**

M. le Maire informe les conseillers que la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de déploiement du réseau de gaz naturel par Gaz de Barr a démarré rue du Stade. Suivront les rues des Jardins, de la Liberté, de la 1<sup>ère</sup> armée, du Gal. de Gaulle et des Roses.

Elle s'achèvera début octobre 2020.

La seconde tranche est programmée pour mars 2021. Une troisième tranche se fera en 2022.

La Commune d'Innenheim souhaite profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public. Dans cette perspective, les tranchées seront élargies de 40 cm. La fibre quant à elle, utilisera les gaines du réseau Orange.

#### **4A. Mise en souterrain des réseaux de télécommunication Orange**

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 27 février 2020, donné son accord pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication Orange dans le cadre des travaux de déploiement de gaz naturel.

Sont concernées les rues suivantes : rues des Jardins, de la Liberté, de la 1<sup>ère</sup> Armée, Charles Freyd, Ste-Odile, St-Nicolas, du Gal. Leclerc, des Roses et route de Barr.

La pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction des coûts des travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs.

Coût de ces travaux pour la commune : 51 688 €

La première tranche des travaux à réaliser en 2020 concerne les rues St-Nicolas, Charles Freyd, et de la Liberté. Le coût se monte à :

Rue St-Nicolas	3 756,59 €
Rue Charles Freyd	4 004,71 €
Rue de la Liberté	7 077,46 €
Total	14 838,76 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le paiement des dépenses y afférentes au compte 21538 - programme 97

### **5. Renforcement des canalisations d'eau potable rue de la Liberté**

La vétusté du réseau AEP rue de la Liberté occasionnant des ruptures de canalisations récurrentes, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile a programmé des travaux de renforcement de la conduite d'eau potable.

Si l'intervention AEP est entièrement prise en charge par la CCPSO, les travaux de voirie en découlant sont du ressort de la commune. Le coût estimatif pour la réfection du revêtement est de 15 000,- € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de voirie à l'issue des travaux AEP, rue de la Liberté
- **AUTORISE** le paiement de la facture y afférente compte 2151, programme 99.

### **6. Installation d'un équipement de vidéoprotection à la salle polyvalente**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal avait opté pour la mise en place d'un équipement de vidéoprotection à la salle polyvalente par la Sté COFINTEX ainsi que la conclusion d'un contrat de maintenance.

Coût de l'installation 6 888,- € HT et du contrat de maintenance 492,60 € HT/an.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, l'installation n'a pas encore été faite.

Le Conseil Municipal délibère quant à l'opportunité de cet équipement et son coût. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, ACTE la mise en place d'un équipement de vidéoprotection à la salle polyvalente.

Mme OFFENBURGER souhaiterait connaître le coût de maintenance des équipements de vidéoprotection des écoles et du périscolaire.

### **7. Recensement de la population 2021- Appel à candidature pour les fonctions d'agents recenseurs**

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

La Commune d'Innenheim est à la recherche de 2 agents recenseurs disposant de suffisamment de temps pour mener à bien les missions confiées : conduite des entretiens d'enquête à domicile (porte à porte), remplissage des questionnaires d'enquêtes, repérage des logements sur un plan cartographique.

Compétences requises : Être dynamique - Savoir s'orienter à partir d'un plan. Sens du contact humain et discrétion. Très grande disponibilité. Bonne présentation et bonne tenue vestimentaire. Connaissances en informatique.

Contraintes du poste : Travail de terrain nécessitant de marcher (quel que soit le temps) Travailler en soirée et le week-end, lorsque nécessaire.

Disposer d'un véhicule (non obligatoire mais fortement recommandé) L'agent recenseur sera recruté dès l'automne pour un travail effectif du 21 janvier au 20 février 2021.

## **8. Personnel communal**

### **8A - Création d'un emploi d'adjoint administratif**

Pour faire face à un accroissement d'activité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre, pour les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative.

Approuvé à l'unanimité.

### **8B - RIFSEEP - Modification de la délibération du 06 février 2018 relatif à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 06 février 2018 instaurant le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à la date du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 23 janvier 2018, relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

**CONSIDERANT** le recrutement au 1<sup>er</sup> juin 2020 d'une secrétaire de mairie, catégorie A, grade de Secrétaire de Mairie (grade en voie d'extinction),

**CONSIDERANT** que le grade de Secrétaire de Mairie ne figure pas dans la liste des bénéficiaires du RIFSEEP de la Commune d'Innenheim,

**CONSIDERANT** que du fait de ce recrutement, il convient de modifier et compléter la délibération prise le 06 février 2018,

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2020, relatif à la modification de la délibération du 06 février 2018 portant mise en place de critères professionnels liés aux

fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

**DECIDE :**

1. La liste de bénéficiaire est modifiée comme suit :

**BENEFICIAIRES**

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Attachés
- Secrétaires de Mairie
- Rédacteurs
- Adjoints administratifs
- ATSEM
- Adjoints techniques

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public. Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

2. Les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois susnommés sont complétés comme suit :

<b>GROUPE</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadres d'emplois concernés</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
A2	Secrétaire général	Attachés	20400
A2	Secrétaire général	Secrétaires de Mairie	20400
B1	Secrétaire général	Rédacteurs	17480
B2	Adjointe au secrétaire de mairie	Rédacteurs	16015
C1	Agent d'accueil et de gestion administrative Chef d'équipe- ouvrier polyvalent	Adjoints administratifs	11340
		Adjoints techniques	11340
C2	Ouvrier polyvalent, ATSEM	Adjoints techniques	10800
		ATSEM	10800

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> août 2020.

Les autres dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 06 février 2018 demeurent sans changement.

Approuvé à l'unanimité.

**8C. Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 euros par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est reductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Commune d'Innenheim qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

### **9. Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile pour l'exploitation d'une déchetterie à Krautergersheim**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPSO) a déposé auprès des services de l'Etat, un dossier et une demande

d'enregistrement pour l'exploitation d'une déchetterie à Krautergersheim.  
La consultation du public a lieu du 6 juillet au 3 août 2020.

M. le Maire explique aux conseillers en quoi consiste le projet.

Il s'agit de l'exploitation d'une déchetterie intercommunale pour la gestion des déchets des habitants de la Communauté de Communes.

Cette installation permet d'assurer une meilleure sécurité des usagers et un meilleur environnement de travail au gardien et aux prestataires de collecte tout en favorisant un tri de qualité et une meilleure valorisation des déchets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité :

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'exploitation d'une déchetterie à Krautergersheim.

## **10. Divers et communication**

- Le prélèvement du FNGIR pour 2020 est de 118 064 €

### **- Déchets**

M. le Maire sonde les conseillers pour connaître leur avis quant à l'installation de bornes de biodéchets dans la commune. Il en existe une à la déchetterie de Krautergersheim mais une réflexion est engagée au niveau de la CCPSO pour un déploiement dans les communes membres. Cette collecte concerne uniquement les déchets organiques qui représentent 30% des déchets d'une poubelle. Elle vise à réduire l'apport dans les bacs.

Mrs. ROSFELDER Dominique et FREYD Damien sont membres de la Commission Permanente Déchets et Environnement à la CCPSO. M. ROSFELDER fait la synthèse de la réunion qui s'est tenue ce jour même et du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il en ressort que le tonnage total collecté en 2019 est de 10 904 tonnes soit 575,99 kg/hab.

91,34% des déchets sont valorisés dont 48% sont recyclés et 44% transformés en énergie.

2019 a connu une baisse globale du tonnage de 1,04% par rapport à 2018.

Coût du service : 2 447 011 €

### **- Prémption**

M. le Maire informe les conseillers que la procédure de prémption de la propriété sise 85, rue du Général de Gaulle, suit son cours. La notification devrait être faite aux vendeurs dans les prochains jours.

### **- DIA et autorisations d'urbanisme**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1. de la transmission des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation

Maître WALTER

Section 3 -N° 366/65 - 6 ares 60  
Lieudit Auf den Dorfgraben  
BOTTI-BALLINGER

Maîtres RIEG- BELLOT

Section n° 210 à 213 - 4 ares 61  
32, rue du Général Leclerc  
LUCHIN/CADET



Maître WALTER  
Section 3 n° 367/65 et 368/65 - 8 ares 02  
Rue Ste-Odile- Auf den Dorfgraben  
BOTTI-BALLINGER

Maître WALTER  
Section 3 n° 366/65 et 368/65 - 8 ares 02  
Rue de la Bruche -Auf den Dorfgraben  
BOTTI -BALLINGER

Maître SIEGENDALER  
Section 2 n° 521/55 - 0 ares 76  
3, rue du Gal Leclerc  
PFISTER

Maître MOESSMER  
Section 37 n° 705 - 5 ares 48  
5, rue des Fleurs  
VELAY/SANTOJA

2. de la transmission des demandes ci-après à l'ATIP, service instructeur de la commune des demandes d'autorisation d'urbanisme :

**Certificats d'Urbanisme :**

Maître SCHOTT  
Section 54 n° 5 - 24 ares 36  
Lieu dit Kapellweg

SOP NONNENBACHER et  
BELLOT  
Section 2 n° 210 à 213 - 4 ares 61  
32, rue du Général Leclerc

Maître WALTER  
Section 1 n° 96 - 10 ares 49  
85, rue du Général de Gaulle

Maître WALTER  
Section 3 n° 366/65 - 6 ares 98  
Rue Ste-Odile et Auf den Dorfgraben

Maître MOESSNER  
Section 37 n° 705 - 5 ares 48  
5, rue des Fleurs

SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET  
Section 4 n° 341/123 - 17 ares 16  
11, route de Barr

**Déclarations préalables :**

M. CAGNON Lionel  
Ajout d'un appentis sur terrasse  
4, rue de l'Ehn

M. STADELWIESER Grégory  
Clôture de terrain  
Création d'une pergola côtés Ouest et Nord  
4, rue des Fleurs

M. DELL Laurent  
Piscine  
10, rue des Fleurs

M. PORACCHIA Sébastien  
Clôture et piscine  
70, rue du Général de Gaulle

Mme DENTLER Isabelle  
Piscine  
20, rue des Vergers

M. GERLING Eugène  
Clôture  
17, rue des Jardins

M. LION Michael	Clôture 8, rue des vergers
M. FRUHAUFF Philippe	Création de 2 nouvelles ouvertures (1 porte + 1 fenêtre) sans création de surface 1, rue du Stade
M. WIRTH Julien	Clôture 16, rue des Fleurs
Mme HESS Martine	Piscine 12, rue Sébastien Brant
M. VAUDELET Jean-Louis	Clôture 10, rue de la Scheer
M. BRAUN Mike	Création d'une terrasse en L Clôture 13, rue des Fleurs
Mme GOETZ Leslie	Mur + mur de soutènement 3, rue des Fleurs
M. CINAR Kenan	Rénovation de la maison alsacienne Conservation et mise en lasure des colombages Remplacement de la toiture à l'identique Création de 3 vélux 85, rue du Général de Gaulle
M. JELINSKI Denis	Piscine Pause de claustras en bois Création d'une petite terrasse d'accès à la piscine 5, rue des Prés
Mme NOUKAN Cynthia	Mise à niveau du terrain Clôture 20, rue de l'Oelberg
M. MARIN Gigi	Abri de jardin 32, rue du Général de Gaulle
M. LESACRE Michel	Extension par surélévation sur la terrasse à l'étage Revêtement et couverture identique à l'existant 16, rue Charles Freyd
M. CREVEL-SANDER	Clôture + portail coulissant 7, rue des Fleurs
<b><u>Permis de construire :</u></b>	
M. WAGENTRUTZ Nicolas	Construction d'une boulangerie-pâtisserie 55, rue du Général de Gaulle
M. PFRIMMER André	Construction d'une maison individuelle 28, rue des Roses

BCA TRANSACTIONS IMMOBILIERES	Construction d'un immeuble de 12 logements 7, route de Barr
EARL ESCHBACH	Construction d'un bâtiment agricole 5, rue Sébastien Brant
M. CINAR Kenan	Démolition de dépendances et construction d'une maison individuelle 85, rue du Général de Gaulle
<b><u>Permis de démolir :</u></b>	
M. WAGENTRUTZ Nicolas	Démolition d'une grande et de murs de clôture 55, rue du Général de Gaulle
M. MEYER Didier	Démolition partielle d'une grange 43, rue du Général de Gaulle
M. ADAM Jean-Louis	Démolition de l'ancien chenil 14, route de Barr

### **- Bulletin communal**

M. BENTZ lance un appel à photos pour la prochaine couverture du bulletin communal de fin d'année.

### **- 14 juillet**

Mme SAETTEL cherche des conseillers volontaires pour la distribution des traditionnels petits pains aux enfants de la commune, le 14 juillet à 11 h, cour de la Mairie. Les membres disponibles se proposent.

Séance close à 22 h 50.

Délibération certifiée conforme  
Innenheim, le 13 juillet 2020  
Le Maire,

Jean-Claude JULLY.

